

RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Description du mandat

Sous l'autorité de la direction générale, le responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire veillera à l'organisation, la planification et la gestion des loisirs, des sports, de la culture et du tourisme en plus d'agir à titre d'agent de liaison avec les intervenants et les différentes instances du milieu. De par ses actions, il contribuera au dynamisme de la Municipalité de Val-Alain en participant à des activités événementielles. Enfin, le responsable pourrait être appelé à travailler sur d'autres mandats et projets diversifiés à la demande de son supérieur.

Responsabilités

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et animer des activités de loisirs et de culture selon la planification saisonnière : (terrain de jeux, patinoire couverte extérieure, futur centre de conditionnement physique, activités et fêtes municipales annuelles, sessions de cours).
- Promouvoir et publiciser les activités auprès de la population;
- Participer à la recherche des moyens de financement, au montage financier et à la reddition de compte de divers projets;
- Établir les prévisions budgétaires annuelles du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Évaluer annuellement les besoins des citoyens et développer de nouvelles activités;
- Soutenir les différents comités municipaux tels que la bibliothèque, MADA, les nouveaux arrivants, et les différents organismes communautaires;
- Toutes autres tâches connexes.

Qualifications

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en loisirs, un baccalauréat en lien avec les loisirs ou tout autre diplôme et/ou expérience équivalent ou supérieur;
- Avoir une bonne maîtrise du français;
- Maîtriser les logiciels tels que la suite Office, Internet, médias sociaux, CANVA, etc...
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- Être en mesure de gérer divers dossiers simultanément en préservant un sens des responsabilités et une bonne capacité à gérer son stress;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'entregent, de professionnalisme, de diplomatie, d'assurance et d'organisation.
- Avoir une connaissance du milieu municipal (un atout).

Conditions et avantages

- 35 heures par semaine;
- REER et assurances collectives;
- Programme d'aide aux employés;
- Horaires flexibles;
- Possibilité de télétravail;
- Salaire très compétitif;
- Politique de reconnaissance en vigueur;
- Entrée en poste : Janvier 2025.

Veuillez noter que le masculin a été utilisé afin d'alléger le texte

Les personnes intéressées à déposer leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi

29 novembre 2024, 16 h 30 à dg@val-alain.com